Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092817-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-17

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

17. Demande de subvention d'aide au démarrage : « Les petites bobines de l'Ic » :

Rapporteur : Monsieur Thierry VAUDIN, Conseiller Municipal délégué à la vie associative

Pièces annexes :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092817-DE

RAPPORT DE SYNTHÈSE

L'association « Les petits bobines de l'Ic » a été créée le 11 Mars 2026. Son siège social est situé 1, Rue Yves Trébouta à Pordic. Elle est présidée par Madame Marie Agnés LAVALLEE.

L'association a pour objet l'animation d'atelier de loisirs créatifs, utilisant les travaux d'aiguille : couture, tricot, broderie, dentelle, crochet…

Dans le cadre de son lancement, l'association sollicite auprès de la commune de Pordic l'attribution d'une subvention d'aide au démarrage.

Cette subvention a vocation à contribuer aux premières dépenses de fonctionnement de l'association.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1611-4 et L. 2122-21 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Les petites bobines de l'Ic » ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte « Vie associative, sports, loisirs et culture » et « Administration générale et finances » qui se réunira le vendredi 18 septembre 2026 ;

Considérant que l'association « Les Petites Bobines de L'Ic » contribue, par son objet à la vie associative locale ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** à l'association « Les petites Bobines de l'IC » une subvention de fonctionnement au titre de l'aide au démarrage, d'un montant de **150 €**.
- **De préciser** que cette subvention est destinée à contribuer aux dépenses de fonctionnement liées au démarrage et aux premières activités de l'association, conformément à l'objet de la demande présentée.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.